

Pour l'année 2021/2022, les taux de bourses Erasmus retenus par la Commission des bourses de Sciences Po Rennes pour la mobilité étudiante sont les suivants :

Groupe de pays	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Procédure
<b>Pays</b>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède  Pays partenaires de la région – 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.  Pays partenaires de la région – 5 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	<u>Avant la mobilité</u> : Kit de mobilité et test de langue à compléter avant le début de la mobilité  <u>Pendant la mobilité</u> : Contrat pédagogique, certificat de présence de début  <u>Après la mobilité</u> : Certificat de présence de fin, rapport, test de langue final
<b>Montant mensuel études</b>	360 €	310 €	260 €	
<b>Montant mensuel stages</b>	510 €	460 €	410 €	

Le programme Erasmus+ 2021-2027 vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Des compléments financiers peuvent être accordés selon le profil de l'étudiant ou sa mobilité, sous réserve d'avoir respecté les critères d'éligibilité et d'avoir transmis les justificatifs requis:

CRITERES		JUSTIFICATIFS	COMPLEMENT POSSIBLE
Inclusion ou « étudiants ayant moins d'opportunités »	Tout étudiant se trouvant dans une ou plusieurs des situations suivantes :		250€ par mois plein de mobilité
	Étudiant en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <i>ou</i> attestation de maladie longue durée <i>ou</i> carte invalidité, etc.	
	Étudiant habitant dans une commune classée Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). *	
	Étudiant habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). *	
	Étudiant boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale	
	Étudiant appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial	
Mobilités vertes	Utiliser un moyen de transport éco-responsable (train, autobus, covoiturage, etc) pour rejoindre le lieu de sa mobilité	Billets, copie écran d'une réservation de covoiturage, toute pièce prouvant la réalité de l'utilisation du mode de transport	50 € + contribution aux frais de séjour supplémentaires le cas échéant (4 jours maximum pour l'aller et le retour)

\* Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.